

**Procès-verbal
de la séance du jeudi 28 juin 2018 à 20h00
à la salle communale de Burtigny**

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 29 janvier 2018
3. Comptes 2017
 - Préavis n° 02/2018 de la municipalité
 - Rapport de la commission de gestion
4. Projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2019
 - Préavis n° 03/2018 de la municipalité
 - Rapport de la commission des finances
5. Adoption d'un addendum au Règlement communal sur la protection des arbres
 - Préavis n° 04/2018 de la municipalité
 - Rapport de la commission ad hoc
6. Nominations (pour l'année 01.07.2018 - 30.06.2019)
 - a) Bureau : président(e), vice-président(e), scrutateurs, scrutateurs suppléants
 - b) Commission de gestion
 - c) Commission des finances
 - d) Commission des travaux
 - e) Commission d'urbanisme et règlement des constructions
 - f) Commission ad hoc pour la révision partielle des statuts du Conseil régional
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Le président, Monsieur Patrick Rosselet, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à la municipalité ainsi qu'aux conseillers. La presse a été informée, mais n'est pas présente.

Après l'assermentation de Messieurs Paolo Raval et Dimitri Jolidon, le Conseil général compte 33 membres, dont 23 sont présents, 9 excusé et 1 absent.

2. Procès-verbal de la séance du 29 janvier 2018

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2017 – Préavis n° 02/2018

Monsieur Jean-Paul Humbert lit le rapport de la commission de gestion. La commission relève que l'excédent de revenus avant amortissements et attribution aux réserves s'est élevé à CHF 322'639 en 2017, soit supérieur d'environ 5% à celui de 2016. Des entrées financières exceptionnelles non budgétées ont notamment permis en 2017 un amortissement extraordinaire sur les actions Thermoréseau de CHF 189'000.-. Au final, il a été possible de dégager un léger bénéfice de CHF 8'598.03, comparable à celui de l'année précédente. En conclusion, la commission remercie la Municipalité pour sa gestion rigoureuse et son engagement à chercher tous les moyens pour alléger les charges de la commune. Elle prie le Conseil général d'accepter les comptes et le bilan 2017.

Monsieur Sébastien Cottier s'informe si les enfants scolarisés à domicile ont eu un effet sur la diminution de dépenses.

Madame Monya Jaccard répond que plusieurs facteurs sont à l'origine de la baisse de dépenses : diminution du nombre d'élèves en secondaires, diminution des frais de transports, diminution des dérogations pour des enfants domiciliés dans l'arrondissement, mais fréquentant l'école ailleurs, frais d'avocats budgétés, mais annulés. Les trois élèves en primaires qui font école à la maison ont permis une économie d'env. CHF 8'000.-.

Monsieur Paul Sergy relève une erreur qui est reportée depuis plusieurs années : Les actions Thermoréseau ont une valeur nominale de CHF 1'000.- et non de CHF 100.-. Cette erreur sera corrigée.

Le président, Monsieur Patrick Rosselet, regrette que les conseillers ne reçoivent plus le récapitulatif mettant en évidence les écarts entre les comptes de l'année, le budget et les comptes de l'année précédente, par grandes catégories, ce qui ajoutait une clarté supplémentaire aux comptes.

La syndique, Madame Valérie Jeanrenaud, promet qu'un petit récapitulatif sera préparé pour les comptes 2018.

Le président relève que sur le préavis, il est question du rapport de la commission de gestion et de la commission des finances, mais que le rapport incombe seulement à la commission de gestion.

- **Votation** : Le Conseil général accepte à l'unanimité les comptes 2017.

4. Projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2019 – Préavis n° 03/2018

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Frank Früh. La commission relève une gestion rigoureuse des finances de la commune qui permet de maintenir le taux actuel d'imposition communal à 80% de l'impôt cantonal de base. En conclusion, la commission recommande au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté.

- **Votation** : Le Conseil général accepte l'arrêté d'imposition pour l'année 2019.

5. Adoption d'un addendum au Règlement communal sur la protection des arbres – Préavis n° 04/2018

Monsieur Daniel Tüscher lit le rapport de la commission ad hoc, composée de Madame Cécile Burnet, Monsieur Paul Sergy et du rapporteur. Notre commune étant partie prenante du « contrat corridors Lac-Pied du Jura », l'adoption de cet addendum paraît logique et ne devrait pas occasionner de grandes difficultés pour son application. Les membres de la commission ont été étonnés de voir la publication d'une mise à l'enquête de cet addendum dans la FAO et le journal La Côte. Ces dépenses leur semblent inutiles et ils se demandent si elles seront prises en charge par le canton.

La syndique informe que les factures de ces annonces ont été payées, mais que le Municipalité va se renseigner si ces frais peuvent être reportés sur le canton.

En conclusion, la commission approuve le préavis municipal et recommande au Conseil général son acceptation.

- **Votation** : Le Conseil général accepte à l'unanimité l'addendum au Règlement communal sur la protection des arbres.

6. Nominations (pour l'année 01.07.2018 - 30.06.2019)

a) Bureau : président(e), vice-président(e), scrutateurs, scrutateurs suppléants

Tout le bureau se représente et la nomination se fait tacitement, avec applaudissements. Il se compose comme suit :

Président : Patrick Rosselet

Vice-président : Michel Jeanrenaud

Scrutateurs : Marlyse Cavin et Maud Feignoux

Scrutateurs suppléants : Sylvain Hofer et Marianne Savary

b) Commission de gestion

Monsieur Jean-Paul Humbert est prêt à laisser sa place. Comme personne ne s'annonce, la commission est nommée tacitement par acclamation :

Membres : Frank Früh, Sylvain Hofer et Jean-Paul Humbert

Suppléants : Daniel Hofer et Daniel Tüscher

c) Commission des finances

Tous les membres se représentent et sont nommés tacitement par acclamation.

Membres : Frank Früh, Sylvain Hofer et Jérôme Humbert

Suppléants : Philippe Cordey et Maurice Humbert

d) Commission des travaux

Tous les membres se représentent et sont nommés tacitement par acclamation :

Membres : Michel Jeanrenaud, Frank Früh et Daniel Tüscher

e) Commission d'urbanisme et règlement des constructions

Tous les membres se représentent et sont nommés tacitement par acclamation :

Membres : Daniel Hofer, Jean-Paul Humbert et Philippe Cordey

Suppléante : Marlyse Cavin

f) Commission ad hoc pour la révision partielle des statuts du Conseil régional

Les membres suivants sont élus :

Mesdames Muriel Rosselet, Gaëlle Hauser et Maud Feignoux.

g) Sur demande de la Municipalité, une **commission ad hoc pour le règlement du cimetière a été nommée par le bureau du Conseil. Celle-ci sera appelée à rapporter lors de la prochaine séance du Conseil général. Elle se compose de :**

Madame Marianne Savary et Messieurs Daniel Tüscher et Maurice Humbert.

7. Communications de la Municipalité

- **Conseil régional** : Madame Muriel Rosselet, déléguée au Conseil régional, relève que nous faisons partie d'une région et que nous sommes appelés à être solidaires.

Elle nous informe de quelques projets régionaux en cours dont nous bénéficions. Ainsi, la demande de crédit pour Télédôle a été accepté le 19 avril 2018.

Le Conseil régional permet à notre région d'acquérir une plus grande crédibilité auprès de la Confédération et du Canton qui sont prêts à faire des efforts pour soutenir les investissements de la région. Le Conseil régional soutient aussi des projets sportifs.

Madame Rosselet nous rappelle le fonctionnement du DISREN et nous présente un tableau avec les projets et les cercles solidaires A et B.

Monsieur Philippe Cordey déplore que les projets concernent plus les communes du bas que celles du haut ; il se demande si un tournus pourrait être envisagé.

Madame Valérie Jeanrenaud relève le projet du tourisme des villages de la Serine qui vise à relier la région via mobilité douce, unification des panneaux dans les villages, cartes avec mention des auberges, points de vue, attractions etc.

Elle nous présente un tableau sur la répartition des coûts.

Monsieur Paul Sergy déplore que les coûts de fonctionnement soient très élevés, proportionnellement aux autres coûts. Il s'agit d'éviter une inflation des budgets et des frais de fonctionnement.

Monsieur Patrick Rosselet est également surpris par la proportion des coûts de fonctionnement et désirerait avoir plus de détails à ce sujet.

La syndique propose d'inviter un représentant du Conseil régional pour la prochaine séance, qui pourra également informer sur la révision des statuts.

- **PPA** : La syndique informe que le nombre d'habitants pris en compte dans le PPA est un chiffre théorique et que le village peut accueillir plus d'habitants.

Plusieurs transformations sont en cours à Burtigny. Le but visé est de terminer le PPA jusqu'à fin 2018. Une nouvelle mise à l'enquête devra être faite sur les modifications, suite aux oppositions. Les oppositions non retirées feront partie de la mise à l'enquête. Le PPA passera au Conseil général en décembre 2018 ou au début 2019.

- **Horloge et clocher** : L'horloge représente un trésor et doit être restaurée. Une étude faite par une historienne de l'art du canton de Vaud a été payée par le canton. Le clocher a des fissures et des infiltrations d'eau. Une recherche de fonds sera lancée pour la restauration de l'horloge et du clocher ensemble, une partie des frais restera toutefois à charge de la commune. Les coûts prévus se montent à env. CHF 90'000.-. Il s'agit de nettoyer le mécanisme de l'horloge et de restaurer le cadre, afin que l'horloge fonctionne à nouveau.

Monsieur Philippe Cordey propose que la Loterie Romande ainsi que des Fondations soient contactées.

Madame Valérie Jeanrenaud informe qu'il y a des Fondations « culture » qui s'occupent du patrimoine et qui entrent en matière pour autant que le clocher s'ouvre à la population au moins une fois par année. La Municipalité accepte volontiers des propositions.

Monsieur Paul Sergy rappelle que l'horloge fonctionnait au départ avec une grosse pierre. Il avait fallu chercher un spécialiste d'horloges anciennes pour la restaurer, mais pendant plusieurs années elle n'a pas bien fonctionné. Le mécanisme ancien a donc été mis de côté et l'horloge a été électrifiée. Il encourage à chercher un horloger spécialisé afin de ne pas revivre ce mauvais épisode.

Monsieur Dimitri Jolidon propose de contacter Monsieur François Junod de Ste-Croix qui rénove d'anciennes horloges.

- **Poste de municipal** : La syndique informe qu'il n'est pas possible de terminer la législature à quatre personnes. Le préfet va convoquer une séance d'information pour le village. Si aucun candidat ne se présente, le préfet devra installer une personne de l'extérieur faisant partie d'un exécutif ou d'un législatif.

Monsieur Pierre Hauser serait malheureux si on devait nous imposer une personne de l'extérieur du village. Il avait accepté de revenir à la Municipalité en dépannage pour éviter cela et ne voudrait pas continuer son mandat en étant sous tutelle.

- **Eaux propres** : Monsieur Pierre Hauser informe que suite à la sécheresse durant le dernier trimestre 2017, la commune dû acheter plus de 5'000 m³ d'eau. Les forages sont relevés régulièrement, une communication suivra dès que les relevés de l'année seront connus.
- **Eaux usées** : L'APEC cherche un site pour pouvoir s'agrandir.

- **Déchetterie** : Des améliorations seront encore effectuées, mais les résultats sont déjà positifs. La SADEC déménage à Gland pour effectuer les transports par le rail.
- **Cibleries** : Elles vont être démontées et aplanies. Seules deux entreprises ont accepté de faire offre. Les travaux seront effectués par une entreprise de la région.
- **Cimetière** : les travaux sont reportés.
- **Ecoles** : Madame Maud Feignoux est étonnée que les parents n'aient pas été informés par la commune de l'ouverture d'une UAPE à Le Vaud.

Madame Monya Jaccard répond que tous les parents auraient dû recevoir un courrier de l'AISE. La commune ne l'a appris qu'il y a deux semaines. Elle va s'informer auprès de l'AISE.

Madame Valérie Jeanrenaud précise que dans les domaines intercommunaux, ce sont les associations intercommunales qui transmettent les informations, et non les communes.

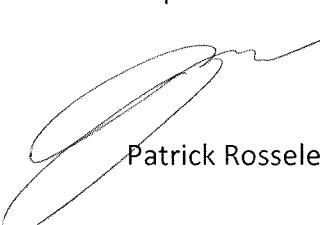
8. Divers et propositions individuelles

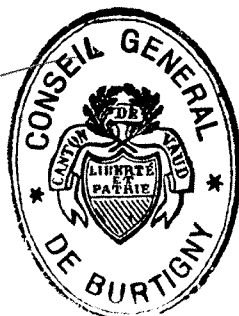
Monsieur Sébastien Cottier, engagé depuis 12 ans à Jeunesse en Mission et habitant à Burtigny depuis deux ans, entend régulièrement que les JEMiens ne paient pas d'impôts. Il précise que cette information est fautive et blessante. Alors que l'institution JEM à Burtigny et l'association JEM Suisse Romande ne poursuivent pas de but lucratif et sont exonérés d'impôts, les JEMiens sont taxés comme les autres habitants et paient des impôts. Il déplore également les remarques régulières que les enfants des JEMiens coûtent cher et ne rapportent rien.

Madame Valérie Jeanrenaud informe qu'il y a quelques années, la Municipalité a rencontré plusieurs interlocuteurs de JEM. Une cinquantaine de personnes sont engagées à JEM Burtigny, dont une partie paie effectivement des impôts. La Municipalité a essayé de trouver des solutions pour que JEM verse un certain financement à la commune, mais aucun arrangement n'a été conclu jusqu'ici. JEM a proposé d'alléger les frais scolaires en organisant l'école à la maison. La communication est ouverte entre JEM et la Municipalité.

Le président clôt la séance 21h20 en informant que l'élection d'un municipal aura lieu en septembre ou en novembre, après consultation du préfet. Il remercie chacun pour son engagement et invite à prolonger la soirée autour d'un verre de l'amitié offert par la Municipalité.

Le président


Patrick Rosselet



La secrétaire


Eliane Hofer